

IX Informations des décisions du Maire en vertu de la délibération accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 juillet 2022 et conformément aux articles L.2122.22 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision n° 28-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit de l'Association « A.P.P.G.D Tai Chi Chuan
- Décision n°29-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit de l'Association « Club des Aînés »
- Décision n°30-2022 : demande de fond de concours public auprès de l'ARC dans le cadre de la réhabilitation du stade Robert Dubois
- Décision n°31-2022 : demande de subvention pour l'acquisition d'un gilet pare-balles dans le cadre d'un 1er équipement
- Décision n°32-2022 : demande de subvention pour l'acquisition de caméras piétons dans le cadre d'un 1^{er} équipement
- Décision n°33-2022 : demande de subvention concernant les travaux d'aménagement et d'extension du restaurant « le Pigeonnier » - Action cœur de ville
- Décision n°34-2022 : Avenant n°2 au marché de rénovation et de création d'aire de jeux
- Décision n°35-2022 : Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'économie sociale et solidaire
- Décision n°36-2022 : Avenant aux marchés passés avec les entreprises Colas et Lesens pour les travaux d'Intermarché
- Décision n° 37-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit de la compagnie « Jean-Pierre ANDREANI »
- Décision n°38-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit de l'association « Les Cipitrons »
- Décision n°39-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit de l'Association « Au Périgée des arts »
- Décision n°40-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (danse)
- Décision n°41-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (théâtre)
- Décision n°42-2022 : signature d'une convention d'occupation d'un local au profit de l'Association « le Phénix Compiègnois »
- Décision n°43-2022 : signature du Marché relatif au service de restauration scolaire avec la Société API Restauration

